

MGV/DO N° 24-050-DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION

LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU la demande formulée par Monsieur Jean SCHMUTZ, Président de l'association « Musique à Obernai » 27 Route de Paris 67117 ITTENHEIM ;

DECIDE

Article 1:

De mettre à la disposition du preneur la salle Renaissance de l'Hôtel de Ville – 67210 OBERNAI

- Objet : Présentation du festival 2024
- Date de mise à disposition : Lundi 15 avril 2024 de 9 h 30 à 12 h 30
- Loyer: Néant

Article 2:

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 8 avril 2024

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai Conseiller Régional

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du